



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N° • 56-2019-091

PUBLIÉ LE 28 NOVEMBRE 2019

## Sommaire

### **5602\_DDTM Direction Départementale des Territoires et de la Mer**

- 56-2019-11-22-002 - Arrêté de subdélégation de signature du 22 novembre 2019 du directeur départemental des territoires et de la mer. (1 page)

Page 3



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET du MORBIHAN

Subdélégation de signature du directeur départemental  
des territoires et de la mer

Direction départementale des  
Territoires et de la Mer  
Direction

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 nommant M. Patrice FAURE, préfet du Morbihan ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 30 janvier 2018 nommant M. Mathieu BATARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan adjoint ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2019 portant délégation de signature à M. Mathieu BATARD en matière d'affaires générales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2019 portant délégation de signature à M. Mathieu BATARD en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses, imputées aux titres 2, 3, 5 et 6 du budget de l'état ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2017 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2019 portant subdélégation de signature de M. Mathieu BATARD à ses services ;

Le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Morbihan;

#### DECIDE

Article 1° - l'arrêté sus-visé du 13 novembre 2019 est modifié comme suit :

en son article 3 :

au lieu de Mme Marie-Françoise BARBOUX, ingénieure des travaux publics de l'État, mission éolien marin,

indiquer :

- M. Gurvan ALLIGAND, ingénieur des travaux publics de l'État, mission éolien marin

Article 2 - le reste est sans changement

Fait à Vannes, le 22 novembre 2019  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer,

Mathieu BATARD